

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1541

28 mai 2016

SOMMAIRE

9 West Finance S.à r.l.	73928	Sessions Finances Investments S.A.	73926
Ährelux S.à r.l.	73927	SHAFT INVEST S.A. société de gestion de pa- trimoine familial	73930
Alpha Investor Services Management	73967	Sirocco	73922
BEEL Investment S.A.	73965	SiXBTO Investments S.A.	73926
BlueJay Lux 1 S.à r.l.	73946	Skytrons S.à r.l.	73923
Bock Capital EU Luxembourg 10b S.à r.l. ...	73933	Société Internationale d'Investissements et de Placements S.A., SICAR	73924
Buy & Build Investments S.A.	73965	Sun One S.A.	73923
Electricité A Plus S.à r.l.	73962	Sun Two S.A.	73923
Elm Investment S.à r.l.	73968	Survi S.à r.l.	73927
Ephios PV S.C.A.	73959	The TOWER S.A.	73922
European Education Holdings S.à.r.l.	73953	Togna S.A.	73927
Fondation Hôpitaux Robert Schuman	73966	Toiture Nunes S.à r.l.	73929
Luitpold SICAV-FIS	73928	U.C. Investments	73930
Parc Avenue Capital S.A.	73932	United Wine Makers Ltd S.A.	73927
Philae Développement S.A.	73932	Vallis Construction Sector Consolidation ...	73930
Project Development & Management S.A. ...	73931	Vallis Construction Sector Consolidation Fund SICAV-SIF	73931
RE Galaxy III S.à r.l.	73968	Vallis Construction Sector Consolidation Holding	73929
Rolf Bau GmbH	73932	VB (Luxembourg) S.à r.l.	73931
Sainte Hildegarde S.A.	73924	Vertimo S.A.	73929
Sani Luxco S.à r.l.	73930	VLS Hospitality	73928
Sasof III Luxembourg S.à r.l.	73925	V.T.F. 4 Shipping Company S.A.	73926
SASOF II Luxembourg S.à r.l.	73924	White Peacock Sarl	73928
Schuttrange Nucleus GP S.à r.l.	73922		
Seafort Advisors II S.à r.l.	73925		
Seafort Mercury S.à r.l.	73922		
SEB Asset Management S.A.	73925		

Seafort Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 196.074.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et ce avec effet au 23 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016085496/15.

(160052636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Sirocco, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 163.467.

—
EXTRAIT

Le 25 mars 2016, avec effet au 1^{er} mars 2016, les administrateurs de la Société ont décidé que le nouveau siège social de la Société sera au 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Par extrait conforme

La Société

Référence de publication: 2016085499/12.

(160052861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Schuttrange Nucleus GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.212.

—
Il résulte d'un acte notarié du 16 mars 2016, que l'associé unique SCHUTTRANGE HOLDCO Sàrl a changé sa dénomination sociale en «SCHUTTRANGE NUCLEUS LP Sàrl».

p. le conseil de gérance

Référence de publication: 2016085491/11.

(160052632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

The TOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.365.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale annuelle ordinaire en date du 25 mars 2016

1) M. Julien NAZEYROLLAS a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 25 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour The TOWER S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016085559/16.

(160052629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Sun One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 164.460.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 2 février 2016

Résolutions:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Francesco Menegazzo, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUN ONE S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2016085543/17.

(160052976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Sun Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 164.453.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 2 février 2016

Résolutions:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Francesco Menegazzo, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUN TWO S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2016085546/17.

(160052975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Skytrons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2729 Luxembourg, 12, rue Saint Willibrord.
R.C.S. Luxembourg B 143.715.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2016

- L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la société à L-2729 Luxembourg, 12, rue Saint Willibrord et ce, à partir du 15/03/2016.

- L'assemblée décide de nommer en tant que gérant Mr Jens BUCH, né le 11 juillet 1979 à Luxembourg et domicilié professionnellement à 12, rue Saint Willibrord, L-2729 Luxembourg. Ceci pour une durée indéterminée. La société sera engagée en toutes circonstances sa signature individuelle.

- L'assemblée acte le changement d'adresse de Mr Ronny BEWENG, gérant, à 12, rue Saint Willibrord, L-2729 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme
Skytrons S.à r.l.
12, rue Saint Willibrord
L-2729 Luxembourg
Le mandataire

Référence de publication: 2016085528/20.

(160052511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Société Internationale d'Investissements et de Placements S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 155.280.

Le Président du Conseil d'Administration déclare qu'il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2014 de nommer un nouveau réviseur d'entreprises.

Le Président du Conseil d'Administration déclare qu'à la date de ce jour, les informations suivantes sont correctes:

1) Réviseur d'entreprises

Grant Thornton Lux Audit SA

N° RCS: B183652

89A Pafebruch

L-8308 Capellen

2) Les adresses des administrateurs sont les suivantes:

- Pierre Dagallier: 4 rue Willy Goergen L-1636 Luxembourg

- Alain Robillard: 4 rue Willy Goergen L-1636 Luxembourg

- Pâris Mouratoglou: 28B Boulevard du Château F-92200 Neuilly sur Seine

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016085504/22.

(160052565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Sainte Hildegarde S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.988.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 3 Juillet 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SAINTE HILDEGARDE, dont le siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté et a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Virginie Leroy

Le liquidateur

Référence de publication: 2016085512/15.

(160052943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

SASOF II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 169.091.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 mars 2016 que:

- Monsieur Claude SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la gare, L-1611 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet en date du 21 mars 2016.

- Monsieur Marcus MILLER, avec adresse professionnelle au 1, Burlington Road, Connaught House, Dublin 4, Irlande, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

- Monsieur Fabrice COLLIN, avec adresse professionnelle au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016085516/17.

(160052772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Sasof III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1417 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 192.494.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 mars 2016 que:

- Monsieur Claude SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la gare, L-1611 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Gérant B avec effet en date du 21 mars 2016.

- Monsieur Marcus MILLER, avec adresse professionnelle au 1, Burlington Road, Connaught House, Dublin 4, Irlande, a été nommé Gérant A pour une durée indéterminée.

- Monsieur Fabrice COLLIN, avec adresse professionnelle au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, a été nommé Gérant B pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016085517/17.

(160052779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

SEB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 28.468.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue en date du 21 mars 2016

L'assemblée générale annuelle a décidé de:

- renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

Madame Erika Lundquist avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen

Monsieur Marcus Wernersson avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen

Madame Elisabeth Sterner avec adresse professionnelle à SE-10640 Stockholm, 8 Sveavägen

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

- renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085522/18.

(160052873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Seafort Advisors II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 210.750,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 203.648.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société que les personnes suivantes ont été nommées au mandat de gérant de la Société avec effet au 23 mars 2016 et pour une durée illimitée:

1) Monsieur Jesko T. Kornemann, né le 18 septembre 1970 à Walsrode, Allemagne, demeurant professionnellement à Alsterarkaden 20, 20354 Hamburg, Allemagne; et

2) Monsieur Jérôme Costa, né le 18 juillet 1980 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016085495/19.

(160052575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

SiXBTO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 173.831.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 mars 2016 au siège social de la société

Démission de Madame Eva Boehm en tant qu'administrateur de catégorie B de la société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Monica Tiuba, né le 18 novembre 1978 à Salvador (Brésil), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Eva Boehm, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur de catégorie B terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016085500/17.

(160052769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

S.F.I. S.A., Sessions Finances Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 149.919.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 11 mars 2016 à 16 heures 45

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Galina ROKOSUIEVA et de Monsieur Jérémy STEFFEN de leurs postes d'Administrateurs.

Le Conseil d'Administration coopte les Administrateurs intérimaires suivant:

Monsieur Mathieu COURTOIS, né le 8 mars 1983 à MESSANCY Belgique et ayant son adresse professionnelle au 45, route d'Arlon L-8009 STRASSEN.

Madame Emma Georgievna TSEKOEVA, née le 14 mai 1960 à COTTBUS Allemagne et ayant son adresse privée au 4d, rue Pletzer L-8080 BERTRANGE.

Monsieur Mathieu COURTOIS et Madame Emma Georgievna TSEKOEVA remplaceront les mandats des Administrateurs démissionnaires.

Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2021 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2020.

L'Administrateur Madame Marie Immacolata FLORANGE tient à notifier son changement d'adresse: 45, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SESSIONS FINANCES INVESTMENTS S.A.

En abrégé S.F.I. S.A.

Référence de publication: 2016085523/24.

(160052993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

V.T.F. 4 Shipping Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.282.

La convention de domiciliation conclue entre TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, la société V.T.F. 4 Shipping Company S.A., société anonyme enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RCS B 102 282, a été dénoncée avec effet immédiat par le domiciliataire en date du 18 mars 2016; le siège de la société est ainsi dénoncé.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2016085580/13.

(160052538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Survi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2729 Luxembourg, 12, rue Saint Willibrord.
R.C.S. Luxembourg B 162.149.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2016

- L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la société à L-2729 Luxembourg, 12, rue Saint Willibrord et ce, à partir du 15/03/2016.
- L'assemblée décide de nommer en tant que gérant Mr Jens BUCH, né le 11 juillet 1979 à Luxembourg et domicilié professionnellement à 12, rue Saint Willibrord, L-2729 Luxembourg. Ceci pour une durée indéterminée. La société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.
- L'assemblée acte le changement d'adresse de Mr Ronny BEWENG, gérant, à 12, rue Saint Willibrord, L-2729 Luxembourg.
- L'assemblée acte le changement d'adresse de Mme Solmaz SANEI, associée, à 12, rue Saint Willibrord, L-2729 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Survi S.à r.l.

12, rue Saint Willibrord

L-2729 Luxembourg

Le mandataire

Référence de publication: 2016085548/22.

(160052931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Togna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 115.016.

—
Le siège social de la société TOGNA S.A. est établi à L-1143 LUXEMBOURG, 2 rue Astrid.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

TOGNA SA

Signature

Référence de publication: 2016085569/11.

(160052908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

United Wine Makers Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 30, route de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 69.071.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé, envoyé en date du 29 mars 2016, que la société INTARIS-SALAIRES ET GESTION S. à r. l. a dénoncé son mandat de commissaire aux comptes, et ce avec effet au 29 mars 2016.

Yves SCHARLE

Gérant

Référence de publication: 2016085577/12.

(160052805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Ährelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 24.538.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087454/9.

(160055632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

9 West Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.053,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 188.581.

—
EXTRAIT

En date du 25 mars 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Guy Westmacott en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Amer Alaily, avec adresse professionnelle au Muroor Street, Al Mamoura A, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016085609/15.

(160052824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Luitpold SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.486.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember 2015 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2015 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 24. März 2016.

Für die Luitpold SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2016086696/14.

(160054019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

White Peacock Sarl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 148.848.

—
Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société WHITE PEACOCK S.à r.l., 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg a pris fin en date du 23 Mars 2016 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 23 Mars 2016.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Mrs. Emilie GALLAIS / Mr. Claude ZIMMER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016085597/13.

(160052823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

VLS Hospitality, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 3, avenue de la Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.426.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 mars 2015, que les associés décident de transférer le siège social de la société du 22, rue Jean Wolter, L-3544 Dudelange au 3 avenue de la Grande-Duchesse Charlotte L-3441 Dudelange à compter de la présente assemblée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016085593/12.

(160052493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Vallis Construction Sector Consolidation Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 171.767.

I. Par résolutions circulaires prises en date du 24 mars 2016, le conseil de gérance a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

II. Le siège social de l'actionnaire unique, Vallis Construction Sector Consolidation Fund SICAV-SIF, est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016085583/15.

(160052584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Vertimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.356.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 février 2016 que:

La société DATA GRAPHIC SA a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes

Monsieur Nicolas GODFREY, né le 27 janvier 1984 à Kortrijk (Belgique) et domicilié au 4c, Fleeschgaass L-6665 Herborn a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Monsieur Clive GODFREY, administrateur est désormais domicilié professionnellement au 8, rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg et Monsieur Alain NOULLET, administrateur est domicilié professionnellement au 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016085588/17.

(160053061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Toiture Nunes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 4, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 159.936.

Extrait de l'assemblée du 11 mars 2016

Il en résulte d'une cession de parts du 8 février 2016 que Monsieur NUNES Christophe, né le 4 avril 1986 à Luxembourg, demeurant à L-1354 Luxembourg-Cents, 27, Allée du Carmel.

Propriétaire de 76 parts sociales de la société à responsabilité limitée Toitures Nunes SARL, établie et ayant son siège social à L-6162 Bourglinster, 4, rue du Château, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 159936. a cédée à:

Madame DOS SANTOS Sarah, née le 26 décembre 1987 à Luxembourg, demeurant à L-1354 Luxembourg, 27, Allée du Carmel.

Est révoqué comme gérant technique pour la partie charpentier, couvreur et ferblantier de la société, Monsieur MAAS Robert, né le 21 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant à L-9744 Deiffelt, Maison 8.

Est révoqué comme gérant technique pour la partie ramonage et nettoyage de toitures de la société, Monsieur NUNES Christophe, né le 4 avril 1986 à Luxembourg, demeurant à L-1354 Luxembourg-Cents, 27, Allée du Carmel.

Fait à Bourglinster, le 11 mars 2016.

COMPTABILITE STC SARL

Mandataire

Référence de publication: 2016085570/22.

(160052500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Sani Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.312.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 202.074.

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance de la Société tenu en date du 4 mars 2016 que le siège social est transféré au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP Services S.à r.l.

Référence de publication: 2016085488/12.

(160052799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

SHAFT INVEST S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 28.141.

L'assemblée générale annuelle tenue en date du 16 juillet 2014 a ratifié la décision prise par le Conseil d'Administration du 24 avril 2014 de coopter Madame Magali MICHELETTI en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET, démissionnaire.

Le mandat de l'Administrateur définitivement élu, s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Pour: SHAFT INVEST S.A. société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016085524/17.

(160052962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

U.C. Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.471.

Extrait du texte de résolutions daté du 22 mars 2016

L'actionnaire unique accepte le point suivant:

1. Démission, en tant que gérant commercial, de Mr. Molhuijsen Ronald Emile Joannes Marie, né le 11 juillet 1968 à Amsterdam (Netherland) and demeurant à Ijweg 136 B, NL-1161 JV Zwanenburg.

Un mandataire

Référence de publication: 2016085572/12.

(160052622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Vallis Construction Sector Consolidation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 169.301.

Par résolutions circulaires prises en date du 24 mars 2016, le conseil de gérance a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016085581/13.

(160052586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Vallis Construction Sector Consolidation Fund SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 170.647.

I. Par résolutions circulaires prises en date du 24 mars 2016, l'actionnaire commandité a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

II. Le siège social de l'actionnaire commandité, Vallis Construction Sector Consolidation, est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016085582/15.

(160052585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

VB (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.720.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.694.

—
EXTRAIT

En date du 25 mars 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Guy Westmacott en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Matthew Griffin, avec adresse professionnelle au Muroor Street, Al Mamoura A, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016085585/15.

(160052465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Project Development & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.074.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pour Project Development & Management S.A.

Référence de publication: 2016085443/24.

(160052903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Philae Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5756 Frisange, 2, An der Aaluecht.

R.C.S. Luxembourg B 111.714.

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer:

- La société CODEJA S.A. ayant son siège à 11 rue des 3 cantons L-8399 Winbdhof de son poste de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer:

- La société CAP AUDIT SARL, RCS B199928, ayant son siège social 3 rue de Turi L-3378 à LIVANGE, au poste de commissaire aux comptes.

Son mandat expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Fait à Livange, le 15 Décembre 2015.

L'administrateur

Référence de publication: 2016085452/18.

(160052552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Parc Avenue Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 65.667.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pour Parc Avenue Capital S.A.

Référence de publication: 2016085433/24.

(160052905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Rolf Bau GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9648 Erpeldange, 4A, rue Nic Schildermans.

R.C.S. Luxembourg B 106.880.

Auszug aus der Außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 23/03/2016

Herr NOFTS Bruno, Maurer, geb. am 17/08/1962 in D-Mainz, wohnhaft in Essenheimer Strasse 48, D-55128 Mainz, wird mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Erpeldange, den 23/03/2016.

Präsident / Sekretär / Stimmzähler

Référence de publication: 2016085477/12.

(160052722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Bock Capital EU Luxembourg 10b S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.200,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 204.630.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of March,
before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Bock Capital Investors S.à r.l. (formerly TA Investment Holdings S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with Register of commerce and companies of Luxembourg, under number B 128.538,

hereby represented by Ms. Morgane Him, whose professional address is at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Bock Capital EU Luxembourg 10b S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at fourteen thousand two hundred US dollars (USD 14,200.-), represented by:

- (i) One hundred and forty-two thousand (142,000) class A shares (Class A Shares);
- (ii) One hundred and forty-two thousand (142,000) class B shares (Class B Shares);
- (iii) One hundred and forty-two thousand (142,000) class C shares (Class C Shares);
- (iv) One hundred and forty-two thousand (142,000) class D shares (Class D Shares);
- (v) One hundred and forty-two thousand (142,000) class E shares (Class E Shares);
- (vi) One hundred and forty-two thousand (142,000) class F shares (Class F Shares);
- (vii) One hundred and forty-two thousand (142,000) class G shares (Class G Shares);
- (viii) One hundred and forty-two thousand (142,000) class H shares (Class H Shares);
- (ix) One hundred and forty-two thousand (142,000) class I shares (Class I Shares);
- (x) One hundred and forty-two thousand (142,000) class J shares (Class J Shares),

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.

5.2. Each Share is fully paid-up with a nominal value of zero point zero one US dollar (USD 0.01) and has such rights and obligations as set out in the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The share capital of the Company may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders passed by a majority in number of the shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

6.2. The share capital of the Company may be reduced by means of the cancellation of Shares, including the cancellation of one or more entire Class(es) of Shares by way of the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares.

6.3. In the case of the repurchase and cancellation of one or more entire Class(es) of Shares:

- (i) such cancellation and repurchase shall be made in reverse alphabetical order (starting with Class J);
- (ii) the holders of the Shares of the relevant Class(es) of Shares shall:
 - (i) be entitled to receive an amount not exceeding the Available Amount (as defined below), such amount being limited to the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below); and
 - (ii) receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined in Article 6.4 below) for each Share of the relevant Class held by them prior to the cancellation.

6.4. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below) by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5. The Available Amount (as defined below) shall be calculated by the Board (as defined in Article 8), on the basis of the Interim Accounts (as defined below) and shall be subject to the approval of the shareholders in a general meeting.

6.6. The Total Cancellation Amount shall be:

- (iii) equal to the Available Amount, provided the Available Amount is approved by the shareholders in a general meeting in accordance with Article 6.5; or
- (iv) to the extent that the Available Amount is not approved by the shareholders in a general meeting, such other amount as is approved by the shareholders in a general meeting provided always that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

6.7. For the purposes of Article 6.5 and 6.6 a resolution of the shareholders taken at a general meeting of the shareholders shall be passed in the manner provided for an amendment of the Articles.

6.8. Upon the repurchase and cancellation of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.9. The Company's Shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.10. Shares are freely transferable among shareholders.

6.11. Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

6.12. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.13. The transfer of Shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

6.14. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.15. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.16. For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the following definitions:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) capable of distribution to the shareholders pursuant to Article 15 of the Articles, increased by:

(v) any freely distributable reserves; and

(vi) as the case may be:

(a) the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; and

(b) subject to the provisions of the Law, the amount equal to the reduction to the legal reserve arising out of such share capital reduction, provided always that:

i. the amount actually held in the legal reserve immediately prior to such share capital reduction was equal to or greater than the amount equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately prior to such share capital reduction; and

ii. the legal reserve shall not, as a result of such distribution, fall below such amount as is equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately following the share capital reduction,

but reduced by:

(i) any losses (including carried forward losses); and

(ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

where:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being Class A managers and Class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the managers present or represented. In the event, however, the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

8.3. Representation

(i) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager, provided that in the event the sole shareholder or general meeting of shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company shall only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager or the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager all references in the Articles to the Board or the managers shall be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable, by reason of their mandate, for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholder(s) shall be adopted at a general meeting of shareholders (a General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) General Meetings are to be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting. Any shareholder may participate in any meeting of the General Meeting by telephone

or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders and the general meeting (or General Meeting) or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

13.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board, or the sole manager, draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.10% of the nominal value of the Class A Shares;

(ii) the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.15% of the nominal value of the Class B Shares;

(iii) the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.20% of the nominal value of the Class C Shares;

(iv) the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.25% of the nominal value of the Class D Shares;

(v) the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.30% of the nominal value of the Class E Shares;

(vi) the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Shares;

(vii) the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.40% of the nominal value of the Class G Shares;

(viii) the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.45% of the nominal value of the Class H Shares;

(ix) the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.50% of the nominal value of the Class I Shares;

(x) the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.55% of the nominal value of the Class J Shares; and

(xi) the balance of the total amount to be distributed shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in existence in reverse alphabetical order (i.e. first to the holders of the Class J Shares, then if there are no Class J Shares, to the holders of the Class I Shares and continuing in such a manner until only Class A Shares are in existence).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and payment of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with, and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as, the distribution rules set for dividend distributions.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31st December 2016.

Subscription and payment

Bock Capital Investors S.à r.l., represented as stated above, subscribes for one hundred and forty-two thousand (142,000) Class A Shares, one hundred and forty-two thousand (142,000) Class B Shares, one hundred and forty-two thousand (142,000) Class C Shares, one hundred and forty-two thousand (142,000) Class D Shares, one hundred and forty-two thousand (142,000) Class E Shares, one hundred and forty-two thousand (142,000) Class F Shares, one hundred and forty-two thousand (142,000) Class G Shares, one hundred and forty-two thousand (142,000) Class H Shares, one hundred and forty-two thousand (142,000) Class I Shares, one hundred and forty-two thousand (142,000) Class J Shares in registered form, each with a nominal value of zero point zero one US dollar (USD 0.01) and agrees to pay them in full by an aggregate contribution in cash of fourteen thousand two hundred US dollars (USD 14,200.-).

The amount of fourteen thousand two hundred US dollars (USD 14,200.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of August 10, 1915 have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,700.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The Company shall have a board of managers composed of Class A and Class B managers appointed for an undetermined period of time. The following persons are appointed managers:

Class A:

Gregory Wallace, born on 16 May 1980 in Connecticut, U.S.A. residing at 3 Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224, U.S.A.;

Thomas Alber, born on 17 August 1960 in Bridgeport, CT, USA, residing at 134 School St., Wayland MA 01778-4545, U.S.A.; and

Jeffrey C. Hadden, born on October 2, 1961 in New Jersey, United States of America, with professional address at John Hancock Tower, 56th Floor, 200, Clarendon Street, Boston, MA 02116, U.S.A..

Class B:

Anne-Cecile Tritsch, born on 29 September 1981 in Metz, France, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Nick Richardson, born on 24 November 1982 in Jersey, United Kingdom, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Wayne Fitzgerald, born on 11 May 1976 in Port Láirge, Waterford, Ireland, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

Simon Barnes, born on 2 December 1962 in Liverpool, United Kingdom, with professional address at 15, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 40, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de mars.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Bock Capital Investors S.à r.l. (anciennement TA Investment Holdings S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg dont le siège social se situe à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 128.538,

dûment représentée par Madame Morgane Him, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Bock Capital EU Luxembourg 10b S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance ou du gérant unique. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou par décision du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la société est fixé à quatorze mille deux cents dollars US (USD 14.200.-), représenté par:

- (i) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);
- (ii) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B);
- (iii) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C);
- (iv) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D);
- (v) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E);
- (vi) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F);
- (vii) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G);
- (viii) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);
- (ix) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);
- (x) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J);

Chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement une Catégorie de Parts sociales et collectivement les Catégories de Parts sociales. Une part sociale de toute Catégorie de Parts sociales sera dénommée une Part sociale.

5.2. Chaque Part sociale sera intégralement payée et libérée à sa valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar US (USD 0.01) et a des droits et obligations tels que définis dans les statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution des associés, passée par la majorité en nombre des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par annulation des Parts sociales, incluant l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts sociales, par rachat et annulation des Parts sociales émises au sein de chaque Catégorie de Parts sociales.

6.3. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts sociales;

(i) une telle annulation sera faite par ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie J);

(ii) les détenteurs des Parts sociales appartenant auxdites catégories auront le droit:

(i) de recevoir un montant n'excédant pas le Montant Disponible (tel que défini ci-dessous), ce montant étant limité au Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous), et

(ii) de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation (telle que définie à l'article 6.4 ci-dessous) pour chaque Part sociale de la catégorie concernée détenue par eux avant l'annulation.

6.4. La Valeur d'Annulation par Part sociale sera calculée en divisant le Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous) par le nombre de Parts sociales émises dans la Catégorie de Parts sociales devant être rachetées et annulées.

6.5. Le montant disponible (tel que défini ci-dessous) est calculé par le Conseil (tel que défini à l'article 8), sur la base des Comptes Intérimaires (tel que défini ci-dessous) et sont soumis à l'approbation des associés réunis en assemblée générale.

6.6. Le Montant de l'Annulation Totale:

(i) est égal au Montant Disponible, à condition que le Montant Disponible soit approuvé par les associés en assemblée générale conformément à l'article 6.5; ou

(ii) dans la mesure où le Montant Disponible n'est pas approuvé par les associés en assemblée générale, tout autre montant approuvé par les associés en assemblée générale à condition que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.7. Pour l'application de l'article 6.5 et 6.6 une résolution des associés prise lors d'une assemblée générale des associés doit être adoptée dans les conditions prévues pour une modification des Statuts.

6.8. A compter du rachat et de l'annulation des Parts sociales, la Valeur d'Annulation par Part sociale deviendra exigible et payable par la Société.

6.9. Les Parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part sociale.

6.10. Les Parts sociales sont librement transférables entre associés.

6.11. Si la Société n'a qu'un seul associé, celui-ci peut librement transférer les Parts sociales à des tiers.

6.12. Si la Société a plus d'un associé, le transfert («entre vifs») des Parts sociales à des tiers est soumis à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.13. Le transfert des Parts sociales en raison de décès à des tiers doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts (3 / 4) des droits appartenant aux survivants.

6.14. Une cession de Parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.15. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé sur demande.

6.16. Aux fins du présent article 6, les termes suivants auront les définitions suivantes:

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) capable de distribution aux associés conformément à l'article 15 des Statuts, augmenté:

(i) des réserves librement distribuables; et

(ii) selon le cas:

(a) du montant de la réduction de capital relative à la Catégorie de Parts sociales à annuler; et

(b) sous réserve des dispositions de la loi, du montant égal à la réduction de la réserve légale découlant de la réduction de capital social par exemple, à condition que:

i. immédiatement avant la réduction de capital social, le montant effectivement détenu à la réserve légale, ait été égal ou supérieur au montant égal à 10 pour cent du capital social, immédiatement avant la réduction du capital social de la Société; et

ii. la réserve légale ne doit pas, à la suite d'une telle distribution, tomber à un seuil inférieur à ce montant égal à 10 pour cent du capital social de la Société immédiatement après la réduction du capital social,

Mais réduit par:

(i) toutes pertes (incluant les pertes reportées); et

(ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés, de sorte que:

$$MD = (PN + R + RC) - (P + SR)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = profits nets (incluant les bénéfices reportés)

R = réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social relatif à la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

SR = toutes sommes devant être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des articles;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires; et

Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et l'annulation de la Catégorie de Parts sociales concernée.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s)

7.2. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, des gérants de Catégorie A et des gérants de Catégorie B. Une telle classification de gérants devra être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion appropriée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire pour assurer que l'intérêt social est respecté ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par une majorité des gérants présents ou représentés. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), toutes décisions du Conseil peuvent seulement être valablement adoptées par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société devra être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, à condition que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ont nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la Société sera seulement valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

(ii) Lorsque la Société a un seul gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(iii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants devra être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions de(s) associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être attestées par lettre ou téléfax.

(iii) Chaque Part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés suivant requête des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale. Tout associé peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées à cette seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale (ou l'Assemblée Générale) ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier;

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport de(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. Si il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes peuvent seulement être consultés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver ces documents.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société devront être affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.4. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie A a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,10% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie A;

(ii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie B a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,15% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie B;

(iii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie C a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie C;

(iv) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie D a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie D;

(v) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie E a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie E;

(vi) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie F a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie F;

(vii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie G a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie G;

(viii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie H a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie H;

(ix) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie I a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie I;

(x) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie J a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie J; et

(xi) le solde du montant total à distribuer sera alloué dans son entièreté aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (c.- à-d. premièrement aux détenteurs des Parts sociales de catégorie J, ensuite s'il n'y a pas de Parts sociales de catégorie J, aux détenteurs des Parts sociales de catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que les Parts sociales de catégorie A).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoir et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et paiement des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et, de façon à obtenir, sur une base globale, le même résultat économique, les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Bock Capital Investors S.à r.l. (anciennement TA Investment Holdings S.à r.l.), représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent quarante-deux mille (142.000) Parts sociales de catégorie A, cent quarante-deux mille (142.000) Parts sociales de catégorie B, cent quarante-deux mille (142.000) Parts sociales de catégorie C, cent quarante-deux mille (142.000) Parts sociales de catégorie D, cent quarante-deux mille (142.000) Parts sociales de catégorie E, cent quarante-deux mille (142.000) Parts sociales de catégorie F, cent quarante-deux mille (142.000) Parts sociales de catégorie G, cent quarante-deux mille (142.000) Parts sociales de catégorie H, cent quarante-deux mille (142.000) Parts sociales de catégorie I et cent quarante-deux mille (142.000) Parts sociales de catégorie J sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar US (USD 0.01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatorze mille deux cents dollars US (USD 14.200.-).

Le montant de quatorze mille deux cents dollars US (USD 14.200.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 10 août 1915) se trouvent remplies.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.700,-

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société aura un conseil de gérance composé de gérants de Catégorie A et de gérants de Catégorie B nommés pour une durée indéterminée. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants:

Catégorie A:

Gregory Wallace, né le 16 mai 1980 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 3, Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224, Etats-Unis d'Amérique;

Thomas Alber, né le 17 août 1960 à Bridgeport, CT, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 134, School St., Wayland MA 01778-4545, Etats-Unis d'Amérique; et

Jeffrey C. Hadden, né le 2 octobre 1961 au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est située au 56^{ème} étage du bâtiment John Hancock Tower, 200, Clarendon Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique.

Catégorie B:

Anne-Cecile Tritsch, née le 29 septembre 1981 à Metz, France, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Nick Richardson, né le 24 novembre 1982 à Jersey, Royaume Uni, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Wayne Fitzgerald, né le 11 mai 1976 à Port-Làirge, Waterford, Irlande, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume Uni, dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. HIM, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016079929/742.

(160046094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

BlueJay Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.579.597.296,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 202.622.

In the year two thousand and sixteen (2016), on the twenty-ninth (29th) day of January,

Before Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of BlueJay Lux 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 202622 (the Company).

The Company was incorporated on 16 December 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette). The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 31 December 2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Official Gazette.

THERE APPEARED:

483A Bay Street Holdings LP, a limited partnership organized and existing under the laws of the Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, and registered with the Bermuda Registrar of Companies under registration number 50890 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the 19,000 ordinary shares of the Company, 168,100 class A shares of the Company, 168,100 class B shares of the Company, 168,100 class C shares of the Company, 168,100 class D shares of the Company, 168,100 class E shares of the Company, 168,100 class F shares of the Company, 168,100 class G shares of the Company, 168,100 class H shares of the Company, 168,100 class I shares of the Company, 168,100 class J shares of the Company and 1,206,280,002 series 1 mandatory redeemable preferred shares of the Company, all with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD1) each, representing the entire share capital of the Company amounting to one billion two hundred and seven million nine hundred eighty thousand and two Canadian dollars (CAD1,207,980,002), are present or duly and validly represented, so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items outlined in paragraph II below;

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the following items:

(1) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of three hundred and seventy-one million six hundred and seventeen thousand two hundred and sixty-five Canadian dollars (CAD371,617,265) in order to bring it from its current amount of one billion two hundred and seven million nine hundred eighty thousand and two Canadian dollars (CAD1,207,980,002), up to a new amount of one billion five hundred and seventy-nine million five hundred and ninety-seven two hundred and sixty-seven Canadian dollars (CAD1,579,597,267), through the creation and issuance of 1 new class A share of the Company, 1 new class B share of the Company, 1 new class C share of the Company, 1 new class D share of the Company, 1 new class E share of the Company, 1 new class F share of the Company, 1 new class G share of the Company, 1 new class H share of the Company, 1 new class I share of the Company, 1 new class J share of the Company, 208,267,255 new series 1 mandatory redeemable preferred shares of the Company, and 163,350,000 new series 2 mandatory redeemable preferred shares of the Company, all with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each, representing an aggregate subscription price of three hundred and ninety-six million eight hundred and forty-three thousand eight hundred and twenty-nine Canadian dollars (CAD396,843,829), out of which an amount of three hundred and seventy-one million six hundred and seventeen thousand two hundred and sixty-five Canadian dollars (CAD371,617,265) will be allocated to the share capital account of the Company (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) and an amount of twenty-five million two hundred and twenty-six thousand five hundred and sixty-four Canadian dollars (CAD25,226,564) will be allocated to the ordinary share premium account of the Company (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission), and which will be fully paid up by 483A Bay Street Holdings LP through the completion of (i) a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred and sixty-seven million eight hundred and forty-three thousand eight hundred and twenty-nine Canadian dollars (CAD167,843,829) and (ii) a contribution in kind consisting in a receivable in an amount of one billion four hundred and fourteen million four hundred and eighteen thousand five hundred Swedish Krona (SEK1,414,418,500) against FIL Limited, held by 483A Bay Street Holdings LP to the benefit of the Company, representing an aggregate contribution value of two hundred and twenty-nine million Canadian dollars (CAD229,000,000);

(2) Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolution adopted under item (1) above;

(3) Subsequent amendment of the fourth paragraph of article 19 of the articles of association of the Company;

(4) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and relating grant of power; and

(5) Miscellaneous.

III. that after due and careful consideration, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions on the twenty-ninth (29th) day of January two thousand and sixteen (2016), and that the same shall be deemed effective as of the thirty-first (31st) day of January two thousand and sixteen (2016).

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of three hundred and seventy-one million six hundred and seventeen thousand two hundred and sixty-five Canadian dollars (CAD371,617,265) in order to bring it from its current amount of one billion two hundred and seven million nine hundred eighty thousand and two Canadian dollars (CAD1,207,980,002), up to a new amount of one billion five hundred and seventy-nine million five hundred and ninety-seven two hundred and sixty-seven Canadian dollars (CAD1,579,597,267), through the creation and issuance of 1 new class A share of the Company, 1 new class B share of the Company, 1 new class C share of the Company, 1 new class D share of the Company, 1 new class E share of the Company, 1 new class F share of the Company, 1 new class G share of the Company, 1 new class H share of the Company, 1 new class I share of

the Company, 1 new class J share of the Company, 208,267,255 new series 1 mandatory redeemable preferred shares of the Company, and 163,350,000 new series 2 mandatory redeemable preferred shares of the Company, all with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby declares to subscribe for and expressly subscribes for the New Shares, representing an aggregate subscription price of three hundred and ninety-six million eight hundred and forty-three thousand eight hundred and twenty-nine Canadian dollars (CAD396,843,829) (the Subscription Price), all of which will be entirely paid up through the following contributions:

(a) a contribution in cash by the Sole Shareholder to the Company of an aggregate amount of one hundred and sixty-seven million eight hundred and forty-three thousand eight hundred and twenty-nine Canadian dollars (CAD167,843,829) (the First Contribution); and

(a) a contribution in kind by the Sole Shareholder to the Company consisting in a receivable in an amount of one billion four hundred and fourteen million four hundred and eighteen thousand five hundred Swedish Krona (SEK1,414,418,500) against FIL Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Bermuda (the Contributed Asset), having an aggregate contribution value of two hundred and twenty-nine million Canadian dollars (CAD229,000,000) (the Second Contribution, and together with the First Contribution, the Contributions).

The First Contribution and the Second Contribution represent an aggregate amount of three hundred and ninety-six million eight hundred and forty-three thousand eight hundred and twenty-nine Canadian dollars (CAD396,843,829) (the Contribution Value).

The aggregate contribution value and free transferability of the Contributed Asset contributed by the Sole Shareholder is supported by a contribution agreement (the Contribution Agreement), which confirm inter alia that the aggregate contribution value of the Contributed Asset amounts to two hundred and twenty-nine million Canadian dollars (CAD229,000,000), and that the legal and beneficial ownership of the Contributed Asset, with full title guarantee, may be freely transferred by the Sole Shareholder to the benefit of the Company, as such Contribution Agreement has been shown to the Company.

The amount of one hundred and sixty-seven million eight hundred and forty-three thousand eight hundred and twenty-nine Canadian dollars (CAD167,843,829) corresponding to the First Contribution which will be used for the purpose of increasing the share capital of the Company is at the free disposal of the Company, as it has been certified to the undersigned notary according to the terms of a blocking certificate issued by the Company's bank in this respect (the Blocking Certificate).

On the basis of the Contribution Agreement and of the Blocking Certificate, the undersigned notary witnesses the full payment of the subscription amount in relation to the issuance of the New Shares, so that the same are therefore fully paid-up further to the completion of the Contributions.

The Sole Shareholder therefore expressly resolves to issue and hereby issues to itself the New Shares, in its capacity as sole shareholder of the Company and sole subscriber for the New Shares.

The Sole Shareholder further resolves that (i) a portion of the Contribution Value in an amount of three hundred and seventy-one million six hundred and seventeen thousand two hundred and sixty-five Canadian dollars (CAD371,617,265) will be allocated to the share capital account of the Company (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit), (ii) and an amount of twenty-five million two hundred and twenty-six thousand five hundred and sixty-four Canadian dollars (CAD25,226,564) of the Contribution Value will be allocated to the ordinary share premium account of the Company (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission). All the New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder to the Company.

The Sole Shareholder acknowledges that, as the result of the foregoing, the share capital of the Company is now set at one billion five hundred and seventy-nine million five hundred and ninety-seven two hundred and sixty-seven Canadian dollars (CAD1,579,597,267) and is represented by 19,000 ordinary shares of the Company, 168,101 class A shares of the Company, 168,101 class B shares of the Company, 168,101 class C shares of the Company, 168,101 class D shares of the Company, 168,101 class E shares of the Company, 168,101 class F shares of the Company, 168,101 class G shares of the Company, 168,101 class H shares of the Company, 168,101 class I shares of the Company, 168,101 class J shares of the Company, 1,414,547,257 series 1 mandatory redeemable preferred shares of the Company, and 163,350,000 series 2 mandatory redeemable preferred shares of the Company, all with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each, all of which are entirely held by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the articles of association of the Company, which will now read as follows:

“ **6.1 Outstanding share capital.** The share capital of the Company is set at one billion five hundred and seventy-nine million five hundred and ninety-seven two hundred and sixty-seven Canadian dollars (CAD1,579,597,267), represented by:

- 19,000 ordinary shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Initial Ordinary Shares);
- 168,101 class A shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class A Shares);
- 168,101 class B shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class B Shares);
- 168,101 class C shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class C Shares);
- 168,101 class D shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class D Shares);
- 168,101 class E shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class E Shares);
- 168,101 class F shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class F Shares);
- 168,101 class G shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class G Shares);
- 168,101 class H shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class H Shares);
- 168,101 class I shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class I Shares);
- 168,101 class J shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class J Shares);
- 1,414,547,257 series 1 mandatory redeemable preferred shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Series 1 MRPS); and
- 163,350,000 series 2 mandatory redeemable preferred shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Series 2 MRPS).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall be collectively referred to as the Alphabet Shares.

The Initial Ordinary Shares and the Alphabet Shares shall be collectively referred to as the Ordinary Shares.

The Ordinary Shares, the Series 1 MRPS and the Series 2 MRPS shall be collectively referred to as the Shares.

The Company may create additional series of mandatory redeemable preferred shares with those rights attaching to them as described in these Articles.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the fourth paragraph of article 19 of the articles of association of the Company, which will now read as follows:

“For every financial year of the Company, a cumulative preferred distributable amount, of 6.15% a year with respect to the Series 1 MRPS, and of 6.0% a year with respect to the Series 2 MRPS, shall accrue on the MRPS on a daily basis (calculated on the basis of three hundred sixty (360) days per year) computed on the par value of the MRPS and MRPS Premium Account until the MRPS’ redemption (the Preferred Distributable Amount). To the extent the Company has sufficient Distributable Amount available, the Preferred Distributable Amount will, subject to mandatory provisions of Luxembourg law, be declared for each financial year. In the case that the Preferred Distributable Amount is not declared (due to a lack of Distributable Amount or otherwise) for any given financial year, such Preferred Distributable Amount shall be cumulated and may be distributed to the holder(s) of MRPS at any time until the redemption of the MRPS, to the extent that there is sufficient Distributable Amount to distribute, and shall be added to the amount to be paid during subsequent financial years, subject to the limitations of this Article 19 and the Law, without prejudice to the other rights reserved to the MRPS in such hypothesis. The entitlement to the Preferred Distributable Amount is not limited in time.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and/or Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by any lawyer or employee, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the resolutions above.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by any lawyer or employee, to see to any formalities in connection with the issuance of the New Shares by the Company to the Sole Shareholder, as outlined above, with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize (2016), le vingt-neuvième (29^{ème}) jour du mois de janvier,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de BlueJay Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 202622 (la Société).

La Société a été constituée le 16 décembre 2015 suivant un acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui n'a pas encore été publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 31 décembre 2015 suivant un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg, qui n'a pas été encore publié au Journal Officiel.

A COMPARU:

483A Bay Street Holdings LP, un limited partnership, constituée et existant conformément aux lois des Bermudes, ayant son siège social sis Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, et immatriculé auprès du registre des sociétés des Bermudes sous le numéro d'immatriculation 50889 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représentée à l'effet des présentes par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est sise Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte pour être soumis avec ledit acte aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. toutes les 19.000 parts sociales ordinaires de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie A de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie B de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie C de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie D de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie E de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie F de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie G de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie H de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie I de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie J de la Société, et 1.206.280.002 parts sociales privilégiées de série 1 obligatoirement rachetables de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (1 CAD) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à un milliard deux cent sept millions neuf cent quatre-vingt mille deux dollars canadiens (1.207.980.002 CAD) sont présentes ou dûment et valablement représentées de telle sorte que l'Associé Unique peut valablement décider de tous les points figurant au paragraphe II ci-dessous;

II. l'Associé Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de trois cent soixante et onze millions six cent dix-sept mille deux cent soixante-cinq dollars canadiens (371.617.265 CAD) à l'effet de le porter de son montant actuel d'un milliard deux cent sept millions neuf cent quatre-vingt mille deux dollars canadiens (1.207.980.002 CAD), à un nouveau montant d'un milliard cinq cent soixante-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-sept dollars canadiens (1.579.597.267 CAD), par la création et de l'émission de 1 nouvelle part sociale de catégorie A de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie B de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie C de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie D de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie E de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie F de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie G de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie H de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie I de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie J de la Société, 208.267.255 nouvelles parts sociales privilégiées de série 1 obligatoirement rachetables de la Société et 163,350,000 nouvelles parts sociales privilégiées de série 2 obligatoirement rachetables de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (1 CAD) chacune, représentant un prix de souscription total de trois cent quatre-vingt-seize millions huit cent quarante-trois mille huit cent vingt-neuf dollars canadiens (396.843.829 CAD), duquel un montant de trois cent soixante et onze millions six cent dix-sept mille deux cent soixante-cinq dollars canadiens (371.617.265 CAD) sera alloué au compte capital social de la Société (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital

souscrit) et un montant de vingt-cinq millions deux cent vingt-six mille cinq cent soixante-quatre dollars canadiens (25.226.564 CAD) sera alloué au compte prime d'émission des parts ordinaires de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission) et qui seront entièrement payées par 483A Bay Street Holdings LP par l'accomplissement de (i) un apport en numéraire ayant une valeur totale de cent soixante-sept millions huit cent quarante-trois mille huit cent vingt-neuf dollars canadiens (167.843.829 CAD) et (ii) un apport en nature consistant en une créance pour un montant d'un milliard quatre cent quatorze millions quatre cent dix-huit mille cinq cents couronnes suédoises (1.414.418.500 SEK) contre FIL Limited, détenu par 483A Bay Street Holdings LP au bénéfice de la Société, représentant une valeur totale d'apport de deux cent vingt-neuf millions dollars canadiens (229.000.000 CAD);

(2) Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société à l'effet de refléter la résolution adoptée au point (1) ci-dessus;

(3) Modification subséquente du quatrième paragraphe l'article 19 des statuts de la Société;

(4) Modification du registre des parts sociales de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus et octroi des pouvoirs y relatifs; et

(5) Divers.

III. après avoir dûment considéré ce qui précède, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes le vingt-neuvième (29^{ème}) jour du mois de janvier de l'an deux mille seize (2016), lesquelles seront considérées comme portant effet à compter du trente-et-unième (31^{ème}) jour du mois de janvier de l'an deux mille seize (2016):

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de trois cent soixante et onze millions six cent dix-sept mille deux cent soixante-cinq dollars canadiens (371.617.265 CAD) à l'effet de le porter de son montant actuel d'un milliard deux cent sept millions neuf cent quatre-vingt mille deux dollars canadiens (1.207.980.002 CAD), à un nouveau montant d'un milliard cinq cent soixante-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-sept dollars canadiens (1.579.597.267 CAD), par la création et l'émission de 1 nouvelle part sociale de catégorie A de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie B de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie C de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie D de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie E de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie F de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie G de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie H de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie I de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie J de la Société, 208.267.255 nouvelles parts sociales privilégiées de série 1 obligatoirement rachetables de la Société et 163,350,000 nouvelles parts sociales privilégiées de série 2 obligatoirement rachetables de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (1 CAD) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes comme indiqué ci-dessus, déclare par les présentes souscrire à et expressément souscrit aux Nouvelles Parts Sociales, représentant un prix total de souscription de trois cent quatre-vingt-seize millions huit cent quarante-trois mille huit cent vingt-neuf dollars canadiens (396.843.829 CAD) (le Prix de Souscription), et qui sera entièrement payé par le biais des apports suivants:

(a) un apport en numéraire par l'Associé Unique à la Société ayant une valeur totale de cent soixante-sept millions huit cent quarante-trois mille huit cent vingt-neuf dollars canadiens (167.843.829 CAD) (le Premier Apport); et

(b) un apport en nature par l'Associé Unique à la Société consistant en une créance pour un montant total d'un milliard quatre cent quatorze millions quatre cent dix-huit mille cinq cents couronnes suédoises (1.414.418.500 SEK) contre FIL Limited, une société constituée et existant conformément aux lois des Bermudes (collectivement, les Actifs Apportés), ayant une valeur d'apport totale de deux cent vingt-neuf millions dollars canadiens (229.000.000 CAD) (le Second Apport, et ensemble avec le Premier Apport, les Apports).

Le Premier Apport et le Second Apport représentent une valeur d'apport totale de trois cent quatre-vingt-seize millions huit cent quarante-trois mille huit cent vingt-neuf dollars canadiens (396.843.829 CAD) (la Valeur d'Apport).

La valeur totale d'apport et la libre cessibilité des Actifs Apportés apportés par l'Associé Unique sont attestées par un contrat d'apport (le Contrat d'Apport), qui confirme inter alia que la valeur totale d'apport des Actifs Apportés s'élèvent à deux cent vingt-neuf millions dollars canadiens (229.000.000 CAD), et que la pleine propriété des Actifs Apportés peut être librement transférée par l'Associé Unique au bénéfice de la Société, tel que ce Contrat d'Apport a été présenté à la Société.

Le montant de cent soixante-sept millions huit cent quarante-trois mille huit cent vingt-neuf dollars canadiens (167.843.829 CAD) correspondant au Premier Apport qui sera utilisé afin d'augmenter le capital social de la Société est à la libre disposition de la Société, comme il l'a été certifié au notaire soussigné conformément aux termes du certificat de blocage émis par la banque de la Société en ce sens.(le Certificat de Blocage).

Sur la base du Contrat d'Apport et du Certificat de Blocage, le notaire instrumentant constate que le prix de souscription a été payé en totalité relativement à l'émission des Nouvelles Parts Sociales, de telle sorte que ces dernières sont entièrement libérées après la réalisation de l'Apport.

L'Associé Unique décide donc expressément d'émettre et ainsi émet à lui-même les Nouvelles Parts Sociales, dans sa capacité d'associé unique de la Société et de souscripteur unique des Nouvelles Parts Sociales.

L'Associé Unique décide également que (i) une portion du Prix de Souscription pour un montant de trois cent soixante et onze millions six cent dix-sept mille deux cent soixante-cinq dollars canadiens (371.617.265 CAD) sera alloué au compte capital social de la Société (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit), et (ii) une portion de vingt-cinq millions deux cent vingt-six mille cinq cent soixante-quatre dollars canadiens (25.226.564 CAD) du Prix de Souscription sera alloué au compte prime d'émission des parts ordinaires de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission). Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement payées par l'Associé Unique à la Société.

L'Associé Unique reconnaît qu'en conséquence de ce qui précède le capital social de la Société est maintenant fixé à un milliard cinq cent soixante-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-sept dollars canadiens (1.579.597.267 CAD) et est représenté par 19.000 nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie A de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie B de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie C de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie D de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie E de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie F de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie G de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie H de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie I de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie J de la Société, et 1.414.547.257 parts sociales privilégiées de série 1 obligatoirement rachetables de la Société et, 163.350.000 parts sociales privilégiées de série 2 obligatoirement rachetables de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (1 CAD) chacune, toutes entièrement détenues par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **6.1 Montant du capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard cinq cent soixante-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-sept dollars canadiens (1.579.597.267 CAD), représenté par:

- 19.000 parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Ordinaires Initiales);
- 168.101 parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie A);
- 168.101 parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie B);
- 168.101 parts sociales de catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie C);
- 168.101 parts sociales de catégorie D de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie D);
- 168.101 parts sociales de catégorie E de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie E);
- 168.101 parts sociales de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie F);
- 168.101 parts sociales de catégorie G de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie G);
- 168.101 parts sociales de catégorie H de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie H);
- 168.101 parts sociales de catégorie I de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie I);
- 168.101 parts sociales de catégorie I de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie J);
- 1.414.547.257 parts sociales privilégiées de série 1 obligatoirement rachetables de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les PPOR 1); et
- 163.350.000 parts sociales privilégiées de série 2 obligatoirement rachetables de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les PPOR 2).

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, et les Parts Sociales de Catégorie J sont désignées ensemble les Parts Alphabètes.

Les Parts Sociales Initiales et les Parts Sociales Alphabètes sont désignées ensemble les Parts Ordinaires.

Les Parts Sociales Ordinaires, les PPOR 1 et les PPOR 2 sont désignées ensemble les Parts Sociales.

La Société peut créer des séries additionnelles de parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables avec des droits attachés à ceux-ci tel que décrit dans ces Statuts.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 19 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Pour chaque exercice financier de la Société, un montant distribuable préférentiel cumulatif et recouvrable, correspondant à 6,15% par an s'agissant des PPOR de Série 1, et de 6.0% par an s'agissant des PPOR de Série 2, s'accumulera sur les PPOR quotidiennement (calculé sur une base de trois cent soixante (360) jours par an) calculé sur la base du pair comptable des PPOR et du Compte de Prime d'Emission des PPOR attaché aux PPOR jusqu'au rachat du PPOR (le Montant Distribuable Préférentiel). Dans la mesure où la Société dispose d'un Montant Distribuable suffisant disponible, le Montant Distribuable Préférentiel peut être déclaré pour chaque exercice financier. Dans le cas où le Montant Distribuable Préférentiel n'est pas déclaré (en raison de l'absence de Montant Distribuable ou pour toute autre raison) pour tout exercice financier, ledit Montant Distribuable Préférentiel devra être cumulé et pourra être recouvré par les détenteur(s) de PPOR à tout moment jusqu'au rachat des PPOR, sous réserve qu'il existe un Montant Distribuable suffisant à distribuer, et viendra s'ajouter au montant devant être payé durant les années financières ultérieures, sous réserve des limites fixées à l'article 19 des Statuts et des Lois, sans préjudice de tous autres droits réservés aux PPOR dans pareille hypothèse. Le recouvrement du Montant Distribuable Préférentiel n'est pas limité dans le temps.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et/ou Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau du Luxembourg, elle-même représentée par tout avocat ou employé, chacun d'eux agissant individuellement, avec tous pouvoirs de substitution sous leur seule signature, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre des parts sociales de la Société, y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre, des changements mentionnées dans les résolutions ci-dessus.

L'Associé Unique décide en outre de donner pouvoir et autorité à Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau du Luxembourg, elle-même représentée par tout avocat ou employé, afin d'accomplir toutes les formalités en rapport avec l'émission des Nouvelles Parts Sociales par la Société à l'Associé Unique, telle que décrite ci-dessus, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à la publication au Journal Officiel et plus généralement, afin d'accomplir toutes les formalités qui pourraient être requises, nécessaires ou simplement utiles en lien avec et pour les besoins de la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle Anglais, certifie qu'à la demande du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire de l'Associé Unique et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de cet acte notarié.

Cet acte notarié, ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2016. Relation: EAC/2016/3266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016079927/402.

(160045933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.008.315,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.331.

In the year two thousand and sixteen, on the second day of February,

Before the undersigned, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

BRIDGEPOINT EUROPE III (NOMINEES) 1 LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 95, Wigmore Street, W1U 1FB London, United Kingdom, registered with the UK Companies' House under number 6169735, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

BRIDGEPOINT EUROPE III (NOMINEES) 2 LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 95, Wigmore Street, W1U 1FB London, United

Kingdom, registered with the UK Companies' House under number 6169755), represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

BRIDGEPOINT EUROPE III (NOMINEES) 3 LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 95, Wigmore Street, W1U 1FB London, United Kingdom, registered with the UK Companies' House under number 6220900, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal; and

BRIDGEPOINT EUROPE III (NOMINEES) 4 LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 95, Wigmore Street, W1U 1FB London, United Kingdom, registered with the UK Companies' House under number 6220922, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Existing Shareholders") of "EUROPEAN EDUCATION HOLDINGS S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 125.331 and incorporated pursuant to a deed drawn up on 14 March 2007 by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and whose articles of association of the Company (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 19 May 2007, number 923, page 44275. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed dated 18 July 2008 and published in the Memorial on 1 September 2008, number 2117, page 101595.

The appearing parties representing 100 % of corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Existing Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of five Euros (EUR 5.-) so as to raise it from its current amount of ten million eight thousand three hundred ten Euros (EUR 10,008,310.-) to ten million eight thousand three hundred fifteen Euros (EUR 10,008,315.-) by creating and issuing a total number of five (5) class A shares of the Company (the "New Shares"), each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), with a total share premium amount of one hundred seventy-eight million four hundred twenty-four thousand nine hundred and ten Euros and twenty-three cents (EUR 178,424,910.23) and having the rights and obligations as set out in the Articles, through a contribution in kind amounting to one hundred seventy-eight million four hundred twenty-four thousand nine hundred and fifteen Euros and twenty-three cents (EUR 178,424,915.23). The Existing Shareholders resolve to waive their preferential right to subscribe to the New Shares pursuant to article 15.5 of the Articles of the Company.

Subscription and Payment

- BRIDGEPOINT EUROPE III 'A' LP, a limited partnership existing and incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 95, Wigmore Street, London W1U 1FB, United Kingdom and registered with the United Kingdom Companies' House under number LP010313 (the "New Shareholder 1"), acting through its manager Bridgepoint Advisers Limited, having its registered office at 95, Wigmore Street, London W1U 1FB, United Kingdom and registered with the United Kingdom Companies' House under number 03220373 (the "BAL"), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, declares to subscribe for one (1) class A share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), fully paid through a contribution in kind consisting in an unquestioned and freely transferable claim held by the New Shareholder 1 valued at fair market value at an aggregate total amount of thirty-five million one hundred and eighty-five thousand three hundred and ninety-two Euros and eighty-six cents (EUR 35,185,392.86) out of which: (i) one Euro (EUR 1.-) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) thirty-five million one hundred and eighty-five thousand three hundred and ninety-one Euros and eighty-six cents (EUR 35,185,391.86) shall be allocated to the share premium account of the Company (the "Contribution 1");

- BRIDGEPOINT EUROPE III 'B' LP, a limited partnership existing and incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 95, Wigmore Street, London W1U 1FB, United Kingdom and registered with the United Kingdom Companies' House under number LP010314 (the "New Shareholder 2"), acting through its manager BAL, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, declares to subscribe for one (1) class A share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), fully paid through a contribution in kind consisting in an unquestioned and freely transferable claim held by the New Shareholder 2 valued at fair market value at an aggregate total amount of twenty-five million six hundred and eighty-eight thousand four hundred and seventy-seven Euros and forty-six cents (EUR 25,688,477.46) out of which: (i) one Euro (EUR 1.-) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) twenty-five million six hundred and eighty-eight thousand four hundred and seventy-six Euros and forty-six cents (EUR 25,688,476.46) shall be allocated to the share premium account of the Company (the "Contribution 2");

- BRIDGEPOINT EUROPE III 'C' LP, a limited partnership existing and incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 95, Wigmore Street, London W1U 1FB, United Kingdom and registered with the

United Kingdom Companies' House under number LP010315 (the "New Shareholder 3"), acting through its manager BAL, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, declares to subscribe for one (1) class A share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), fully paid through a contribution in kind consisting in an unquestioned and freely transferable claim held by the New Shareholder 3 valued at fair market value at an aggregate total amount of forty-two million six hundred and ninety-three thousand five hundred and thirteen Euros and ninety-two cents (EUR 42,693,513.92) out of which: (i) one Euro (EUR 1.-) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) forty-two million six hundred and ninety-three thousand five hundred and twelve Euros and ninety-two cents (EUR 42,693,512.92) shall be allocated to the share premium account of the Company (the "Contribution 3");

- BRIDGEPOINT EUROPE III 'D' LP, a limited partnership existing and incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 95, Wigmore Street, London W1U 1FB, United Kingdom and registered with the United Kingdom Companies' House under number LP010316 (the "New Shareholder 4"), acting through its manager BAL, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, declares to subscribe for one (1) class A share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), fully paid through a contribution in kind consisting in an unquestioned and freely transferable claim held by the New Shareholder 4 valued at fair market value at an aggregate total amount of forty-four million one hundred and thirty-nine thousand five hundred and forty Euros and fifty-three cents (EUR 44,139,540.53) out of which: (i) one Euro (EUR 1.-) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) forty-four million one hundred and thirty-nine thousand five hundred and thirtynine Euros and fifty-three cents (EUR 44,139,539.53) shall be allocated to the share premium account of the Company (the "Contribution 4"); and

- BRIDGEPOINT EUROPE III 'E' LP, a limited partnership existing and incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 95, Wigmore Street, London W1U 1FB, United Kingdom and registered with the United Kingdom Companies' House under number LP010317 (the "New Shareholder 5" and together with the "New Shareholder 1, the New Shareholder 2, the New Shareholder 3 and the New Shareholder 4, together referred to as the "New Shareholders" and each a "New Shareholder"), acting through its manager BAL, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, declares to subscribe and pay for one (1) class A share each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), for a total amount of one Euro (EUR 1.-) through a contribution in kind consisting in an unquestioned and freely transferable claim held by the New Shareholder 5 valued at fair market value at an aggregate total amount of thirty million seven hundred and seventeen thousand nine hundred and ninety Euros and forty-six (EUR 30,717,990.46) out of which: (i) one Euro (EUR 1.-) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) thirty million seven hundred and seventeen thousand nine hundred and eighty-nine Euros and forty-six (EUR 30,717,989.46) shall be allocated to the share premium account of the Company (the "Contribution 5" and together with the Contribution 2, the Contribution 3 and the Contribution 4, referred to as the "Contributions" and each a "Contribution").

The total amount of one hundred seventy-eight million four hundred and twenty-four thousand nine hundred and fifteen Euros and twenty-three cents (EUR 178,424,915.23) corresponding to the Contributions is allocated as follows: (i) five Euros (EUR 5.-) are allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred seventy-eight million four hundred and twenty-four thousand nine hundred and ten Euros and twenty-three cents (EUR 178,424,910.23) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and the fair market value of the Contributions have been produced to the Company. As it appears from the valuation report, the board of managers of the Company has valued the Contributions at one hundred seventy-eight million four hundred twenty-four thousand nine hundred and fifteen Euros and twenty-three cents (EUR 178,424,915.23) such amount corresponding to at least the nominal value of the New Shares issued plus share premium.

Each New Shareholder represented as stated above, declared that:

- its Contribution is uncontested and freely transferable;
- it is the sole owner of its Contribution which it can freely dispose of; and
- all notifications, registrations or other formalities necessary for the valid transfer of its Contribution will be performed.

Pursuant to the above subscriptions, the Existing Shareholders expressly accept the New Shareholders as new shareholders of the Company in accordance with article 189 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time.

The New Shareholders and the Existing Shareholders shall thereafter be referred to as the "Shareholders".

The Shareholders take the following resolution:

Second resolution

To reflect the above decision, the Shareholders resolve to amend article 6.1 (Share capital) of the Articles so that it reads as follows:

" Art. 6. Share capital.

6.1 The issued share capital of the Company is set at ten million eight thousand three hundred fifteen Euros (EUR 10,008,315.-) divided into:

- one million eight hundred and thirty-six (1,000,836) class A shares (the "Class A Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one (1,000,831) class B shares (the "Class B Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one (1,000,831) class C shares (the "Class C Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one (1,000,831) class D shares (the "Class D Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one (1,000,831) class E shares (the "Class E Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one (1,000,831) class F shares (the "Class F Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one (1,000,831) class G shares (the "Class G Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one (1,000,831) class H shares (the "Class H Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one (1,000,831) class I shares (the "Class I Shares"), and
- one million eight hundred and thirty-one (1,000,831) class J shares (the "Class J Shares"),

each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles."

Whereof the present deed is drawn up in Pétange on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le deuxième jour de février,

Par-devant le soussigné, Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

BRIDGEPOINT EUROPE III (NOMINEES) 1 LIMITED, une limited company constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social principal au 95, Wigmore Street, W1U 1FB London, Royaume-Uni et immatriculé auprès du UK Companies' House sous le numéro 6169735, représenté par Madame Sofia AFONSO-DACHAO CONDE, clerc de notaire, avec son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

BRIDGEPOINT EUROPE III (NOMINEES) 2 LIMITED, une limited company constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social principal au 95, Wigmore Street, W1U 1FB London, Royaume-Uni et immatriculé auprès du UK Companies' House sous le numéro 6169755, représenté par Madame Sofia AFONSO-DACHAO CONDE, clerc de notaire, avec son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

BRIDGEPOINT EUROPE III (NOMINEES) 3 LIMITED, une limited company constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social principal au 95, Wigmore Street, W1U 1FB London, Royaume-Uni et immatriculé auprès du UK Companies' House sous le numéro 6220900, représenté par Madame Sofia AFONSO-DACHAO CONDE, clerc de notaire, avec son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

BRIDGEPOINT EUROPE III (NOMINEES) 4 LIMITED, une limited company constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social principal au 95, Wigmore Street, W1U 1FB London, Royaume-Uni et immatriculé auprès du UK Companies' House sous le numéro 6220922, représenté par Madame Sofia AFONSO-DACHAO CONDE, clerc de notaire, avec son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lesdites procurations, signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Ces parties comparantes sont les associés (les "Associés Existants") de "EUROPEAN EDUCATION HOLDINGS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.331 et constituée suivant un acte établi le 14 mars 2007 par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société") et dont les statuts de la Société (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 19 mai 2007, numéro 923, page 44275. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé en date du 18 juillet 2008 et publiés au Mémorial le 1^{er} septembre 2008, numéro 2117, page 101595.

Les parties comparantes représentant 100% du capital social requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés Existants décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq Euros (5,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de dix millions huit mille trois cent dix Euro (10.008.310,- EUR) à dix millions huit mille trois cent quinze Euros (10.008.315,- EUR) par l'émission de cinq (5) parts sociales de catégorie A de la Société (les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune, avec un montant total de prime d'émission de cent soixante-dix-huit millions quatre cent vingt-quatre mille neuf cent dix Euros et vingt-trois centimes (178.424.910,23 EUR) et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts, par le biais d'un apport en nature s'élevant à cent soixante-dix-huit millions quatre cent vingt-quatre mille neuf cent quinze Euros et vingt-trois centimes (178.424.915,23 EUR). Les Associés Existants décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales conformément à l'article 15.5 des Statuts de la Société.

Souscription et paiement

- BRIDGEPOINT EUROPE III 'A' LP, une limited partnership existant et constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social principal au 95, Wigmore Street, W1U 1FB London, Royaume-Uni et immatriculé auprès du United Kingdom Companies' House sous le numéro LP010313 (le "Nouvel Associé 1"), agissant par le biais de son gérant Bridgepoint Advisers Limited, une limited company ayant son siège social principal au 95, Wigmore Street, W1U 1FB London, Royaume-Uni et immatriculé auprès du United Kingdom Companies' House sous le numéro 03220373 (le "BAL"), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée annexée au présent acte, déclare souscrire et payer pour une (1) part sociale de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR), entièrement libérée par le biais d'un apport en nature consistant en une créance librement cessible et incontestable détenu par le Nouvel Associé 1 évalué à la juste valeur du marché à un montant total de trente-cinq millions cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-douze Euros et quatre-vingt-six centimes (35.185.392,86 EUR) duquel: (i) un Euro (1,- EUR) sera alloué au capital social de la Société et trente-cinq millions cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-onze Euros et quatre-vingt-six centimes (35.185.391,86 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société (l'"Apport 1");

- BRIDGEPOINT EUROPE III 'B' LP, une limited partnership existant et constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social principal au 95, Wigmore Street, W1U 1FB London, Royaume-Uni et immatriculé auprès du United Kingdom Companies' House sous le numéro LP010314 (le "Nouvel Associé 2"), agissant par le biais de son gérant BAL, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée annexée au présent acte, déclare souscrire et payer pour une (1) part sociale de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR), entièrement libérée par le biais d'un apport en nature consistant en une créance librement cessible et incontestable détenu par le Nouvel Associé 2 évalué à la juste valeur du marché à un montant total de vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-dix-sept Euros et quarante-six centimes (25.688.477,46 EUR) duquel: (i) un Euro (1,- EUR) sera alloué au capital social de la Société et vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-seize Euros et quarante-six centimes (25.688.476,46) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société (l'"Apport 2");

- BRIDGEPOINT EUROPE III 'C' LP, une limited partnership existant et constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social principal au 95, Wigmore Street, W1U 1FB London, Royaume-Uni et immatriculé auprès du United Kingdom Companies' House sous le numéro LP010315 (le "Nouvel Associé 3"), agissant par le biais de son gérant BAL, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée annexée au présent acte, déclare souscrire et payer pour une (1) part sociale de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR), entièrement libérée par le biais d'un apport en nature consistant en une créance librement cessible et incontestable détenu par le Nouvel Associé 3 évalué à la juste valeur du marché à un montant total de quarante-deux millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cent treize Euros et quatre-vingt-douze centimes (42.693.513,92 EUR) duquel: (i) un Euro (1,- EUR) sera alloué au capital social de la Société et quarante-deux millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cent douze Euros et quatre-vingt-douze centimes (42.693.512,92 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société (l'"Apport 3");

- BRIDGEPOINT EUROPE III 'D' L.P., une limited partnership existant et constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social principal au 95, Wigmore Street, W1U 1FB London, Royaume-Uni et immatriculé auprès du United Kingdom Companies' House sous le numéro LP010316 (le "Nouvel Associé 4"), agissant par le biais de son gérant BAL, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée annexée au présent acte, déclare souscrire et payer pour une (1) part sociale de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR), entièrement libérée par le biais d'un apport en nature consistant en une créance librement cessible et incontestable détenu par le Nouvel Associé 4 évalué à la juste valeur du marché à un montant total de quarante-quatre millions cent trente-neuf mille cinq cent quarante Euros et cinquante-trois centimes (44.139.540,53 EUR) duquel: (i) un Euro (1,- EUR) sera alloué au capital social de la Société et quarante-quatre millions cent trente-neuf mille cinq cent trente-neuf Euros et cinquante-trois centimes (44.139.539,53 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société (l'"Apport 4");

- BRIDGEPOINT EUROPE III 'E' L.P., une limited partnership existant et constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social principal au 95, Wigmore Street, W1U 1FB London, Royaume-Uni et immatriculé auprès du United Kingdom Companies' House sous le numéro LP010315 (le "Nouvel Associé 5" et ensemble avec le

Nouvel Associé 1, le Nouvel Associé 2, le Nouvel Associé 3 et le Nouvel Associé 4, ensemble référencés comme les "Nouveaux Associés" et chacun un "Nouvel Associé"), agissant par le biais de son gérant BAL, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée annexée au présent acte, déclare souscrire et payer pour une (1) part sociale de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR), entièrement libérée par le biais d'un apport en nature consistant en une créance librement cessible et incontestable détenu par le Nouvel Associé 5 évalué à la juste valeur du marché à un montant total de trente millions sept cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros et quarante-six centimes (30.717.990,46 EUR) duquel: (i) un Euro (1,- EUR) sera alloué au capital social de la Société et trente millions sept cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros et quarante-six centimes (30.717.989,46 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société (l'"Apport 5" et ensemble avec l'Apport 1, l'Apport 2, l'Apport 3 et l'Apport 4, référencés comme les "Apports" et chacun un "Apport").

Le montant total de cent soixante-dix-huit million quatre cent vingt-quatre mille neuf cent quinze Euros et vingt-trois centimes (178.424.915,23 EUR) correspondant aux Apports est alloué comme suit: (i) le montant de cinq Euros (5,- EUR) sera alloué au capital social et (ii) le montant de cent soixante-dix-huit million quatre cent vingt-quatre mille neuf cent dix Euros et vingt-trois centimes (178.424.910,23 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et la juste valeur du marché des Apports ont été à la Société. Comme il apparaît du rapport d'évaluation, le conseil de gérance de la Société a évalué les Apports à cent soixante-dix-huit million quatre cent vingt-quatre mille neuf cent quinze Euros et vingt-trois centimes (178.424.915,23 EUR) ce montant correspondant à au moins la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales émises plus la prime d'émission.

Chaque Nouvel Associé représenté comme stipulé ci-dessus, déclare que:

- son Apport est incontestable et librement cessible;
- il est l'unique propriétaire de son Apport dont il dispose librement; et
- toutes les notifications, enregistrements ou d'autres formalités nécessaires pour la validité de la cession de son Apport seront fournies.

Conformément aux suscriptions ci-dessus, les Associés Existants acceptent expressément les Nouveaux Associés en tant que nouveaux associés de la Société conformément à l'article 189 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps en temps.

Les Nouveaux Associés et les Associés Existants seront ci-après référencés comme les "Associés".

Les Associés prennent les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

Afin de refléter la décision ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 6.1 (Capital Social) des Statuts afin qu'il se lise comme suit:

" Art. 6.Capital social.

6.1 Le capital social émis de la Société est fixé à la somme de dix millions huit mille trois cent quinze Euros (10.008.315,- EUR) divisé en:

- un million huit cent trente-six (1.000.836) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"),
- un million huit cent trente et un (1.000.831) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"),
- un million huit cent trente et un (1.000.831) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"),
- un million huit cent trente et un (1.000.831) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"),
- un million huit cent trente et un (1.000.831) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"),
- un million huit cent trente et un (1.000.831) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"),
- un million huit cent trente et un (1.000.831) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"),
- un million huit cent trente et un (1.000.831) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"),
- un million huit cent trente et un (1.000.831) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), et
- un million huit cent trente et un (1.000.831) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"),

ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts."

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date reprise au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2016. Relation: EAC/2016/3282. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016080080/304.

(160046050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Ephios PV S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 198.882.

In the year two thousand sixteen, on the first day of February.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, acting as the representative of the board of managers of Ephios PV G.P. S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 198871 acting as general partner (gérant commandité) (the "General Partner") of Ephios PV S.C.A, a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 198882 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 July 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2517, page 120790 on 16 September 2015, and whose Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 11 January 2016 and not yet published in the Mémorial,

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the board of managers (the "Board of Managers") of the General Partner of the Company dated 20 January 2016 (the "20 January Resolutions").

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

1. Pursuant to article 5.1 of the Articles as of the time of the 20 January Resolutions, the corporate share capital was set at one million fifteen thousand seven hundred and forty-two euros and twenty-seven point seventy-five cents (EUR 1,015,742.2775) divided into:

- one hundred thousand (100,000) unlimited shares,
 - one hundred twenty-seven thousand seven hundred fifty (127,750) A ordinary tracking shares,
 - one billion five hundred forty-nine million four hundred eighty-six thousand four hundred seventy-one (1,549,486,471) B ordinary tracking shares, and
 - one hundred billion twenty-four million five hundred thirteen thousand five hundred thirty (100,024,513,530) preference tracking shares,
- each with a nominal value of EUR 0.00001 per share.

2. Pursuant to article 5.5 of the Articles as of the time of the 20 January Resolutions, the authorised share capital of the Company was set at forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight euros and seventy-two point twenty-five cent (EUR 49,999,998.7225) (the "Authorised Share Capital"). The Board of Managers of the General Partner is authorised, during a period of five (5) years, until 14 October 2020, to increase the share capital within the limits of the Authorised Share Capital in one or several times by issuing shares without reserving to the existing shareholders any kind of pre-emption or preferential subscription right.

3. By the 20 January Resolutions, the Board of Managers of the General Partner has resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three point twenty-five euro cents (EUR 0.0325) so as to raise it from its current amount of one million fifteen thousand seven hundred and forty-two euros and twenty-seven point seventy-five cents (EUR 1,015,742.2775) to one million fifteen thousand seven hundred and forty-two euros and thirty-one cents (EUR 1,015,742.31) by creating and issuing three thousand two hundred and fifty (3,250) A ordinary tracking shares, each having a nominal value of EUR 0.00001 per share, together with a total share premium amounting to three thousand two hundred and forty-nine euros and ninety-six point seventy-five cents (EUR 3,249.9675) (allocated to the Company's A ordinary share premium account) paid up through a contribution in cash within the framework of the Authorised Share Capital as set forth in article 5.5 of the Articles, as follows:

- one thousand six hundred and twenty-five (1,625) A ordinary tracking shares were issued to Mr. Gilles Meshaka for a total amount of one thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 1,625.-); and
- one thousand six hundred and twenty-five (1,625) A ordinary tracking shares were issued to Mr. Rémy Guerin for a total amount of one thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 1,625.-).

On 20 January 2016, the Company had at its free and entire disposal the amount of three thousand two hundred and fifty euros (EUR 3,250.-), of which (i) three point twenty-five euro cents (EUR 0.0325) were allocated to the share capital of the Company, and (ii) three thousand two hundred and forty-nine euros and ninety-six point seventy-five cents (EUR 3,249.9675) were allocated to the A ordinary share premium account of the Company, as was certified to the Company. The justifying documents for the issuance and subscription of the new A ordinary tracking shares, such as a copy of the 20 January Resolutions, and subscription forms have been shown to the Company.

The above described capital increase is effective as of 20 January 2016.

4. As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 20 January 2016 (the "20 January Capital Increase"), the subscribed share capital of the Company amounted on 20 January 2016 to one million fifteen thousand seven hundred and forty-two euros and thirty-one cents (EUR 1,015,742.31).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5.1. The issued share capital of the Company is set at one million fifteen thousand seven hundred and forty-two euros and thirty-one cents (EUR 1,015,742.31) divided into:

- one hundred thousand (100,000) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
 - one hundred thirty-one thousand (131,000) A ordinary tracking shares (the "A Ordinary Tracking Shares"),
 - one billion five hundred forty nine million four hundred eighty-six thousand four hundred seventy-one (1,549,486,471) B ordinary tracking shares (the "B Ordinary Tracking Shares"), and
 - one hundred billion twenty-four million five hundred thirteen thousand five hundred thirty (100,024,513,530) preference tracking shares (the "Preference Tracking Shares"),
- each with a nominal value of EUR 0.00001 per share.

The A Ordinary Tracking Shares and the B Ordinary Tracking Shares are referred to as the "Ordinary Tracking Shares". The Ordinary Tracking Shares and the Preference Tracking Shares are hereinafter referred to as the "Tracking Shares".

The number of Ordinary Tracking Shares and Preference Tracking Shares issued shall equal the corresponding number of Ordinary Shares and Preference Shares (as defined in the Parent Articles) held by the Company in Parent.

The Tracking Shares together with the Unlimited Shares are hereinafter referred to as the "Shares".

The subscriber and/or holder of Unlimited Shares shall act as Actionnaire Commandité under the terms of the 1915 Law ("Unlimited Shareholder") while the subscribers and/or holders of Tracking Shares shall be considered as Actionnaires Commanditaires as defined under the same 1915 Law ("Limited Shareholders")."

5. Furthermore, as a result of the 20 January Capital Increase within the framework of the Authorised Share Capital, the amount of the authorised share capital as set out in article 5.5 of the Articles was decreased by an amount of three point twenty-five euro cents (EUR 0.0325) so as to decrease it from its previous amount of forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight euros and seventy-two point twenty-five cent (EUR 49,999,998.7225) to forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight euros and sixty-nine cents (EUR 49,999,998.69) with effect as of 20 January 2016 and article 5.5 of the Articles shall be amended with effect as of 20 January 2016 accordingly in order that the first paragraph thereof reads as follows:

" 5.5. The un-issued but authorised share capital of the Company is set at forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight euros and sixty-nine cents (EUR 49,999,998.69), divided into 4,999,999,869,000 Tracking Shares (of any class) each with a nominal value of EUR 0.00001."

Whereof the present deed was drawn up in Pétange, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le premier jour de février.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, agissant en qualité de représentant du conseil de gérance de Ephios PV G.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198871 agissant comme gérant commandité (le "Gérant Commandité") de Ephios PV S.C.A, une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198882 (la "Société"), constituée suite à un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence

à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juillet 2015, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2517, page 120790 en date du 16 septembre 2015, et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 11 janvier 2016, non encore publié au Mémorial,

dûment autorisée à cet effet en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") du Gérant Commandité de la Société en date du 20 janvier 2016 (les "Résolutions du 20 Janvier").

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. En vertu de l'article 5.1 des Statuts à la date des Résolutions du 20 Janvier, le capital social était fixé à un million quinze mille sept cent quarante-et-deux euros et vingt-sept virgule soixante-quinze euro cents (EUR 1.015.742,2775) divisé en:

- cent mille (100.000) actions de commandité,
 - cent vingt-sept mille sept cent cinquante (127.750) actions traçantes ordinaires A,
 - un milliard cinq cent quarante-neuf millions quatre cent quatre vingt six mille quatre cent soixante et onze (1.549.486.471) actions traçantes ordinaires B, et
 - cent milliards vingt quatre millions cinq cent treize mille cinq cent trente (100.024.513.530) actions traçantes préférentielles,
- ayant une valeur nominale de EUR 0,00001 chacune.

2. En vertu de l'article 5.5 des Statuts à la date des Résolutions du 20 Janvier, le capital social autorisé de la Société était fixé à quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-douze virgule vingt-cinq euro cents (EUR 49.999.998,7225), (le "Capital Social Autorisé"). Le Conseil de Gérance du Gérant Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans, jusqu'au 14 octobre 2020, à augmenter le capital social dans les limites du Capital Social Autorisé en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions sans réserver aux actionnaires existants un quelconque droit de préemption ou de souscription préférentiel.

3. Par les Résolutions du 20 Janvier, le Conseil de Gérance du Gérant Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois virgule vingt-cinq euro cents (EUR 0,0325) afin de l'augmenter de son montant actuel d'un million quinze mille sept cent quarante-deux euros et vingt-sept virgule soixante-quinze euro cents (EUR 1.015.742,2775) à un million quinze mille sept cent quarante-deux euros et trente-et-un euro cents (EUR 1.015.742,31) en créant et en émettant trois mille deux cent cinquante (3.250) actions traçantes ordinaires A, chacune ayant une valeur nominale de EUR 0,00001 avec une prime d'émission d'un montant total de trois mille deux cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-seize virgule soixante-quinze euro cents (EUR 3.249,9675) (attribué au compte de prime d'émissions ordinaire A), libérées par un apport en numéraire dans le cadre du Capital Social Autorisé tel que prévu à l'article 5.5 des Statuts, comme il suit:

- mille six cent vingt-cinq (1.625) actions traçantes ordinaires A furent émises à Mr Gilles Meshaka pour un montant total de mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.625,-); et
- mille six cent vingt-cinq (1.625) actions traçantes ordinaires A furent émises à Mr Rémy Guerin pour un montant total de mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.625,-).

Le 20 janvier 2016, la Société a eu à son entière et libre disposition un montant de trois mille deux cent cinquante euros (EUR 3.250,-) dont (i) trois virgule vingt-cinq euro cents (EUR 0,0325) ont été alloués au capital social et (ii) trois mille deux cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-seize virgule soixante-quinze euro cents (EUR 3.249,9675) ont été alloués au compte de prime d'émission ordinaire A de la Société, tel que certifié à la Société. Les documents justificatifs pour l'émission et la souscription des nouvelles actions traçantes ordinaires A, tels qu'une copie des Résolutions du 20 Janvier et des formulaires de souscription, ont été présentés à la Société.

L'augmentation de capital susmentionnée est effective au 20 janvier 2016.

4. En conséquence de l'augmentation du capital social avec effet au 20 janvier 2016 (l'"Augmentation de Capital du 20 Janvier"), le capital social souscrit de la Société s'élevait en date du 20 janvier 2016 à un million quinze mille sept cent quarante-deux euros et trente-et-un euro cents (EUR 1.015.742,31).

Par conséquent, l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et se lit désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est d'un million quinze mille sept cent quarante-deux euros et trente-et-un euro cents (EUR 1.015.742,31) divisé en:

- cent mille (100.000) actions de commandité (les "Actions de Commandité"),
 - cent trente-et-un mille (131.000) actions traçantes ordinaires A (les "Actions Traçantes Ordinaires A"),
 - un milliard cinq cent quarante-neuf millions quatre cent quatre vingt six mille quatre cent soixante et onze (1.549.486.471) actions traçantes ordinaires B (les "Actions Traçantes Ordinaires B"), et
 - cent milliards vingt quatre millions cinq cent treize mille cinq cent trente (100.024.513.530) actions traçantes préférentielles (les "Actions Traçantes Préférentielles"),
- ayant une valeur nominale de EUR 0,00001 chacune.

Les Actions Traçantes Ordinaires A et les Actions Traçantes Ordinaires B sont visées comme "Actions Traçantes Ordinaires". Les Actions Traçantes Ordinaires et les Actions Traçantes Préférentielles sont ci-après visées comme les "Actions Traçantes".

Le nombre d'Actions Traçantes Ordinaires et d'Actions Traçantes Préférentielles émises doit être égal au nombre correspondant d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles (telles que définies dans les Statuts du Parent) détenues par la Société dans Parent.

Les Actions Traçantes ensemble avec les Actions de Commandité sont ci-après visées comme les "Actions".

Le souscripteur et/ou détenteur d'Actions de Commandité devra agir en tant qu'actionnaire commandité suivant les dispositions de la Loi de 1915 ("Actionnaire Commandité") tandis que les souscripteurs et/ou détenteurs des Actions Traçantes seront considérés comme étant des actionnaires commanditaires tels que définis par la même Loi de 1915 ("Actionnaires Commanditaires")."

5. De plus, en conséquence de l'Augmentation de Capital du 20 Janvier dans le cadre du Capital Social Autorisé, le montant du capital social autorisé tel que défini à l'article 5.5 des Statuts a été diminué d'un montant de trois virgule vingt-cinq euro cents (EUR 0,0325) afin de le diminuer de son montant antérieur de quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-douze virgule vingt-cinq euro cents (EUR 49.999.998,7225) à un montant de quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-neuf euro cents (EUR 49.999.998,69) et l'article 5.5 des Statuts sera modifié en conséquence avec effet au 20 janvier 2016 afin que le premier paragraphe se lise dorénavant comme suit:

" 5.5. Le capital social non-émis mais autorisé de la Société est fixé à quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-neuf euro cents (EUR 49.999.998,69), divisé en 4.999.999.869.000 Actions Traçantes (de toute catégorie) ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,00001."

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, qui est connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2016. Relation: EAC/2016/3277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016080046/198.

(160046052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Electricité A Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8278 Holzem, 5, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 204.643.

STATUTS

L'an deux mille seize.

Le dix mars.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Elvedin DZINIC, électricien, demeurant à L-6750 Grevenmacher, 31, rue de Luxembourg;
- 2) Monsieur Mijaz MUHOVIC, employé privé, demeurant à L-8278 Holzem, 5, rue du Cimetière.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement deux (2) associés; elle peut rester une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

Elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main.

Art. 2. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'électricité générale, l'étude et le conseil technique, l'installation de centrales et sous-stations, toute installation de basse et haute tension, travaux de télécommunications, câblage informatique et réseaux de distribution, la réparation et l'entretien d'appareils électriques, tout dépannage électrique, ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche l'achat, la vente, l'installation et l'entretien de tous appareils, matériels et équipement électriques, électroménagers et électroniques.

La société a également pour objet toutes études et entreprises de tous travaux et installations ayant trait à l'instrumentation et aux mesures, aux contrôles, commandes, aux automatismes, à l'informatique, aux télécommunications et télétransmissions et à tout système à base d'électricité, de mécanique, d'électricité et de tout autre fluide.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Dénomination. La société prend la dénomination de "Electricité A PLUS S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Holzem.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Des succursales ou agences pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (100.- €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Souscription et Paiement

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Elvedin DZINIC, électricien, demeurant à L-6750 Grevenmacher, 31, rue de Luxembourg,	25
vingt-cinq parts sociales	25
2) Monsieur Mijaz MUHOVIC, employé privé, demeurant à L-8278 Holzem, 5, rue du Cimetière,	100
cent parts sociales	100
Total: Cent vingt-cinq parts sociales	125

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1.- Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2.- Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1.- Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2.- En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par tous les associés.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été remplies.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8278 Holzem, 5, rue du Cimetière.
- 2) La gérance de la société est fixée comme suit:
 - Monsieur Elvedin DZINIC, électricien, demeurant à L-6750 Grevenmacher, 31, rue de Luxembourg, est nommé gérant technique pour une durée indéterminée.
 - Monsieur Mijaz MUHOVIC, employé privé, demeurant à L-8278 Holzem, 5, rue du Cimetière, est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.
- 3) Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Avertissement:

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dzinic, M. Muhovic et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 mars 2016. Relation: GAC/2016/2027. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 16 mars 2016.

J. Castel

Le notaire

Référence de publication: 2016080038/156.

(160046319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

**Buy & Build Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. BEEL Investment S.A.).**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 169.646.

Im Jahre zweitausendsechzehn, den zweiten Tag im Monat März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft BEEL Investment S.A., mit Sitz in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 169.646, gegründet durch Urkunde von Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 6. Juni 2012, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1830 vom 20. Juli 2012.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Ralph RISTAU, Dipl.-Volkswirt, beruflich wohnhaft in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Jean-Pierre Dias, Privatbeamten, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Ralph RISTAU, vorbenannt.

Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt wurde, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Tagesordnung

1.- Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft in „Buy & Build Investments S.A.“ und dementsprechende Abänderung von artikel 1 der Satzungen.

II.- Dass die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigten Vertreter unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigte unterschrieben wurde, wird durch das Versammlungsbüro geprüft und unterschrieben.

Die eventuellen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber werden, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

III.- Dass in gegenwärtiger Versammlung das gesamte Aktienkapital vertreten ist, dass somit die Versammlung regelmäßig gegründet und befugt ist, über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Sodann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Erster und Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von BEEL Investment S.A. in Buy & Build Investments S.A. abzuändern, und dementsprechende Abänderung von artikel 1 der Satzungen wie folgt:

Art. 1. Es ist durch den Komparenten, und unter all jenen welche in der Folge Eigentümer der hiernach ausgegebenen Aktien werden, eine luxemburgische anonyme Gesellschaft gegründet, unter dem Namen „Buy & Build Investments S.A.“.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf tausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Ralph Ristau, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 09 mars 2016. 1LAC / 2016 / 7786. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 14. März 2016.

Référence de publication: 2016079938/56.

(160045795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Fondation Hôpitaux Robert Schuman, Fondation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 9, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg G 86.

Profits et Pertes de l'exercice 2014

Charges	2014
Charges d'exploitation	146,057,916.06
Corrections de valeurs	8,665,377.12
Intérêts et autres charges financières	822,399.27
Charges exceptionnelles	265,609.23
Profit de l'exercice	<u>10,288,459.91</u>
Total des charges	166,099,761.59
Produits	
Montant net du chiffre d'affaires	165,442,661.55
Autres intérêts et autres produits financiers	378,257.33
Produits exceptionnels	<u>278,842.71</u>
Total des produits	166,099,761.59

Bilan de l'exercice 2014

Actif	2014
Actif immobilisé	95,071,048.45
Actif circulant	82,326,050.99
Comptes de régularisation	695,684.62
Total Actif	<u>178,092,784.06</u>
Passif	
Capitaux propres	102,100,157.31
Provisions pour risques et charges	24,418,947.91
Dettes	51,449,177.76
Comptes de régularisation	124,501.08
Total Passif	<u>178,092,784.06</u>

Budget de l'exercice 2015

Charges	Budget 2015
Charges d'exploitation	150,018,495.22
Corrections de valeurs	8,752,030.89
Intérêts et autres charges financières	830,623.26
Charges exceptionnelles	268,265.32
Profit de l'exercice	6,391,344.51
Total des charges	<u>166,260,759.21</u>
Produits	
Montant net du chiffre d'affaires	165,597,088.17
Autres intérêts et autres produits financiers	382,039.90
Produits exceptionnels	281,631.14
Total des produits	<u>166,260,759.21</u>

Budget de l'exercice 2016

Charges	Budget 2016
Charges d'exploitation	151,518,680.17
Corrections de valeurs	8,839,551.20
Intérêts et autres charges financières	838,929.50
Charges exceptionnelles	270,947.98
Profit de l'exercice	6,455,257.95
Total des charges	<u>167,923,366.80</u>
Produits	
Montant net du chiffre d'affaires	167,253,059.05
Autres intérêts et autres produits financiers	385,860.30
Produits exceptionnels	284,447.45
Total des produits	<u>167,923,366.80</u>

Référence de publication: 2016080113/58.

(160046167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Alpha Investor Services Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 165.086.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 mars 2016

Le 15 mars 2016 à 15 heures, les actionnaires de la S.A. Alpha Investor Services Management ont tenu l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sis 21, Rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

EXTRAIT

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat de tous les administrateurs de la société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2017.

Les administrateurs concernés sont:

- Monsieur Charles HAMER né le 30/01/1948 à Luxembourg
demeurant 69, rue des Carrières L-1316 Luxembourg
- Monsieur Marc MARTIN né le 29/09/1950 à Marseille (France)
demeurant 10, rue du Loing 75014 Paris (France)
- la société Alternative Investment Strategies Management

dont le siège est situé North 4 Beau Plan Business Park 21001 Pamplemousses (République de l'Ile Maurice), immatriculée au registre des sociétés de l'Ile Maurice sous le numéro 52718/C1/GBL représentée par Monsieur Eric Ambroise né le 08/07/1971 à Laxou (France) demeurant North 4 Beau Plan Business Park 21001 Pamplemousses (République de l'Ile Maurice).

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Signatures.

Référence de publication: 2016083387/26.

(160050554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Elm Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 203.556.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 16 mars 2016 que la Société BRE/Management 8 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 16 mars 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management Europe DE S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 203.008, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 16 mars 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management Europe DE S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016083511/20.

(160050177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

RE Galaxy III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.612.750,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.037.

—
EXTRAIT

En date du 18 mars 2016, la société Orion Capital Managers L.P., un limited partnership ayant son siège social à 1000 N West Street, Suite 1200, Wilmington, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique a cédé la totalité de ses parts sociales, soit quatorze millions douze mille cent quatre-vingt seize (14,012,196) parts sociales, qu'elle détenait dans RE Galaxy III S.à r.l. à Orion REF III, LP ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique.

Suite à cette cession, Orion REF III L.P. détient quatorze millions douze mille cent quatre-vingt seize (14,012,196) parts sociales dans RE Galaxy III S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RE Galaxy III S.à r.l.

Référence de publication: 2016083834/18.

(160050176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.
